

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01654
Numéro SIREN : 521 958 058
Nom ou dénomination : 2R ISOLATION

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2018 sous le numéro de dépôt 24985



2R ISOLATION

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 150 080,00 €EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 420, AVENUE BLAISE PASCAL
77550 MOISSY CRAMAYEL**

R.C.S. MELUN : 521.958.058.

=====

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
ET LE 22 MAI A 10H00**

Les actionnaires de la Société 2R ISOLATION Société par actions simplifiée au capital de 150 080,00 Euros dont le Siège social est au 420, Avenue Blaise Pascal à MOISSY CRAMAYEL (77550) immatriculée au R.C.S. de MELUN sous le numéro 521.958.058.

Se sont réunis au Siège social sur la convocation qui leur a été remise en mains propres par le gérant.

L'assemblée est présidée par Monsieur SARI Aydin, Président.

Le Président constate qu'est présente, à part lui-même propriétaire de 55 actions numérotées de 001 à 55 inclus :

- Madame SARI Aklime née KAHRIMAN propriétaire de 45 actions numérotées de 56 à 100 inclus.

SOIT UN TOTAL D'ACTIONS REPRESENTÉES : 100 ACTIONS

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

201431654
24985
07/11/2018

LE PRESIDENT DEPOSE ENSUITE SUR LE BUREAU ET MET A LA DISPOSITION DE L'ASSEMBLEE :

- La feuille de présence qui a été signée par les actionnaires en entrant en séance.
- Le rapport du Président valant convocation à l'A.G.E. de ce jour.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Il rappelle que les documents ont été remis quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

LE PRESIDENT RAPPELLE QUE L'ASSEMBLEE EST REUNIE POUR DELIBERER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes, conformément aux articles L.227-9-1 ; L.823-1 et R.227-1 du Code de commerce.
- Pouvoir au Président aux fins de transmettre les informations nécessaires aux Commissaire aux comptes désignés.
- Pouvoir afin de formalités.

Après avoir rappelé aux actionnaires de la société 2R ISOLATION a été transformée en SAS.

Et après avoir lu le rapport de gestion, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Après avoir échangé leurs points de vue sur les différentes questions et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires approuve le rapport du Président, et désigne à l'unanimité en qualité de Commissaire aux comptes titulaire à compter de ce jour :

LA SAS AUDITIME
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
IMMATRICULEE AU R.C.S. D'EVRY SOUS LE NUMERO 524 570 231
DONT LE SIEGE SOCIAL EST AU 31, RUE DE LA MARE A TISSIER
91280 SAINT PIERRE DU PERRY

REPRESENTEE PAR MONSIEUR CYRILLE HERVE, SON PRESIDENT

Monsieur Cyrille HERVE a fait savoir par avance qu'il acceptait cette mission et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

La durée de la mission étant de 6 ans, soit des exercices 2018 à 2023 inclus.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE. —

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires a par ailleurs demandé au Commissaires aux comptes désigné la certification complémentaire de l'exercice 2017, chose que ce dernier a accepté pour y procéder.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE. —

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires donne tous pouvoirs à son Président, Monsieur SARI Aydin, à l'effet de confirmer cette désignation à la SAS AUDITIME, de lui remettre tous documents et de lui communiquer, au nom et pour le compte de la Société toutes informations et tous renseignements utiles afin de lui permettre d'accomplir sa mission.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE. —

QUATRIEME RESOLUTION

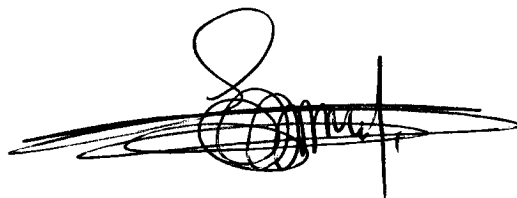
La collectivité des actionnaires donne tous pouvoirs au Président ou à son mandataire pour effectuer (*ou faire effectuer*) toutes modifications statutaires, formalités de publicité et particulièrement faire le nécessaire concernant les résolutions ressortant de la présente assemblée ainsi que, le cas échéant, toutes autres modifications nécessaires dont celles des Statuts.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE. —

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H50

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal signé par les actionnaires présents ainsi que par le Président.

MONSIEUR SARI AYDIN
PRESIDENT ET ACTIONNAIRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop at the top and a horizontal line with a vertical stroke at the end.

MADAME SARI AKLIME NEE KAHRIMAN
ACTIONNAIRE

A smaller, cursive handwritten signature in black ink, written diagonally.